



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 104065

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences des manifestations anti-CPE. Il lui demande de lui indiquer le bilan chiffré des dégradations commises dans les établissements scolaires et les universités.

Texte de la réponse

S'agissant des dégradations constatées à l'issue de l'occupation des locaux, un recensement des dégâts et des dépenses engendrées a été réalisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quarante-six établissements d'enseignement supérieur ont déclaré avoir subi des dégradations. Ces dégâts sont très variés : mobilier et matériels informatiques détruits, vitres brisées, portes et fenêtres cassées, serrures endommagées, revêtements de sols et de murs ainsi que faux plafonds dégradés, détecteurs d'incendie et extincteurs détériorés, etc. En plus du coût de remise en état des locaux (réparations des dégâts et nettoyage) et de remplacement de mobilier, les établissements ont chiffré les frais de gardiennage exceptionnels qu'ils ont engagé durant la période d'occupation. Si le chiffrage du coût total des dépenses engendrées par l'occupation des locaux est de l'ordre de 3,2 MEUR, les montants de frais engagés sur chaque site sont majoritairement inférieurs à 100 000 euros, et peuvent être pris en charge par les établissements sur leur budget 2006.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104065

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9723

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12757